

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

Organe de l'Archevêché et de toute la Province Ecclésiastique
de Saint-Boniface

Paraissant le Mardi de Chaque Semaine.

VOL. II.

3 FÉVRIER, 1903.

No. 5

SOMMAIRE :—Lettre de Mgr Taché. Les Livres de Lecture dans les Ecoles. La Formule de Serment. Qualifications des Electeurs pour les Fins Municipales, Provinciales et Fédérales.

MONSEIGNEUR TACHE.

(Suite)

XIV.—DEUXIEME LETTRE DU P. TACHÉ A SA MERE PENDANT
SON PREMIER VOYAGE A L'ILE LA CROSSE.

En route, 31 juillet, 1846.

Ma chère mère,

Vous recevrez, je l'espère, les lettres que je vous ai adressées de la Rivière Rouge et une autre de la Rivière aux Brochets. Je laissai cette dernière place, lundi, et aujourd'hui vendredi nous n'en sommes qu'à une journée et demie de marche. Le vent contraire et même favorable, mais trop fort, nous a fait perdre beaucoup de temps. Aujourd'hui il faut encore nous résigner et passer toute la sainte et belle journée dans une pauvre petite île qui n'a

pas plus de trois arpents en superficie. Ces *dégras* sont assez incommodes en voyage. Cette fois-ci cependant je m'y résigne volontiers, puisque j'ai le plaisir de m'entretenir avec celle qui m'est si chère.

Je vous écris, cette fois, sans savoir si cette lettre vous parviendra. Je suis pourtant à peu près certain d'avoir une occasion favorable dans quelques jours.

Nous voyageons cette fois dans de nouvelles embarcations. Ce sont, en termes du pays, des *berges*, espèce de bateaux que six ou sept hommes mettent en mouvement au moyen de grandes rames. Ces *berges* sont plus commodes que les canots, on y est plus à l'aise, et elles portent la charge de cinq ou six canots, seulement les portages sont longs et difficiles à effectuer avec de pareilles voitures.

Nous sommes en la compagnie de M. MacKenzie, bourgeois de l'Île à la Crosse, vieillard plein de bontés et de politesses pour nous. Il a avec lui un de ses fils qui est commis et est un bien charmant jeune homme ; nos hommes, tous employés de l'Île à la Crosse, sont aussi de braves gens et paraissent se réjouir de nous avoir avec eux. Il y a entre autres trois montagnais qui se montrent très zélés pour apprendre leurs prières en *français*, et qui sont nos précepteurs dans leur langue, véritable jargon qui pour la prononciation offre des difficultés qu'on a peine à comprendre avant d'y avoir goûté. Nous ne perdons pourtant pas courage, et avec le secours de vos prières nous espérons en venir à bout. Seulement M. Lafliche m'exprimait ces jours derniers la crainte de se déraciner la lulette, tant il faut que la pauvre langue fasse de contorsions dans la bouche. En dédommagement de ces difficultés, les montagnais sont, comme je vous l'ai dit, de très bons sauvages qui désirent s'instruire et qui ont une très grande facilité. Deux de ceux qui sont ici n'ont passé que huit jours avec M. Thibault, l'été dernier, et en ce court espace de temps, ils ont appris toutes les prières nécessaires à la récitation du chapelet, et cela en français quoiqu'ils ne sachent pas cette langue.

L'île à la Crosse, au rapport de tout le monde, est un poste très avantageux pour la vie.

5 août. — Je vous ai écrit ce qui précède de la petite île MacKenorche, où il nous a fallu passer trois jours que nous avons employés à catéchiser nos gens, à montrer les prières à nos montagnais et à étudier un peu leur *ratapias*. La troisième journée était un dimanche, notre tente nous servit de temple où nous nous efforçâmes de rendre nos hommages à notre Dieu. Le soir, vers les cinq heures, on donne le signal du départ.

Nous nous mîmes donc en route. Nous marchâmes absolument toute la nuit ; le lendemain, nous arrivâmes vers midi à l'extrémité du lac, à l'embouchure de la Rivière Saskatchewan, endroit communément appelé le *Grand Rapide*.

Là, on fit une demi-charge. Nos gens mirent donc de côté une partie du bagage et s'attelèrent sur le cable afin de halier les berges, pendant l'espace de plus d'une lieue, travail excessivement pénible. Ils ne terminèrent leur journée qu'après huit heures, c'est-à-dire, qu'ils eurent cette fois un travail de plus de cinquante-sept heures interrompues par un seul repas pris bien à la hâte.

Vous pouvez apprécier par là la misère des voyageurs.

Pendant tout ce temps les passagers sont bien à leur aise, car on peut dormir et manger dans la berge tant qu'on en a besoin. Hier au matin, après avoir été cherché l'autre demi-charge, nos hommes ont fait portage : travail fait pour de fortes bêtes de sommes plutôt que pour des hommes.

Il y a beaucoup de difficultés à passer les berges dans ces portages, surtout dans celui-ci, qui est le plus long et qui débute par une côte très escarpée. Heureusement qu'il s'est trouvé ici des sauvages que M. MacKenzie a loués pour aider ses hommes. Vingt-deux hommes ont eu beaucoup de difficultés et nos équipages ne se montent qu'à quinze hommes, le seizième est malade. Il faut ensuite aux hommes faire beaucoup de voyages pour transporter toutes les pièces qui se montent à près de cent dacs chaque berge.

Enfin aujourd'hui le portage est fini, les bouts des berges sont à réparer leurs embarcations, et aussitôt cette opération faite, nous continuerons notre route. Nous aurons mis deux grandes journées à passer ce grand rapide qui peut avoir une lieue et demie, ce qui suffit pour vous montrer combien les portages retardent notre marche.

Nous aurions besoin d'être précédés par une *Cure-môle* qui nous préparerait les voies.

En ce moment, je suis assis sur le bord d'une grande côte, je vous écris sur mes genoux, exposé à un gros vent dont j'ai besoin pour tempérer la chaleur. Ma position n'est pas très favorable, et elle contribue peut-être un peu à la création des sublimes idées dont cette lettre va se trouver enrichie.

Quoiqu'il en soit, j'ai le plaisir de communiquer avec la plus tendre mère, et cela seul suffit pour me dédommager d'une position bien plus pénible encore.

Pauvre maman, je n'aimerais pas à vous voir faire les portages, mais je serais bien aise de vous y rencontrer, il me semble qu'alors je ne les trouverais pas longs, et que je jouirais bien autant que nos hommes fatiguent, mais le Bon Dieu ne veut pas, il aime mieux mettre toutes ces jouissances à *intérêt*, afin de nous les rendre plus sensibles ensuite, quand il lui plaira de nous réunir.

J'ose espérer que votre piété et votre amour pour Dieu vous adoucissent notre séparation.

De mon côté, je suis heureux et content de mon sort. Si l'absence d'une mère chérie me fait souffrir, le Bon Dieu sait m'en dédommager. Ma santé ensuite est bonne, en sorte que je vous prie de n'être pas inquiète de moi.

Il paraît que nous n'aurons pas le temps de bâtir cet automne et que nous hivernerons dans le fort, nous n'y perdrons pas sous certains rapports, nous partagerons la marmite du bon-homme, et il a l'air de vivre à l'aise, c'est ensuite un homme de très bon cœur, qui se fera un devoir de nous aider autant qu'il le pourra ; ainsi vous n'avez pas sujet de vous inquiéter.

J'espère que Louis ne négligera pas la commission que je lui ai donnée pour M. Desaulniers, il y a beaucoup de liards à l'Île à la Crosse et le suif y est rare, qu'il ne manque pas, je l'en prie, de nous rendre ce petit service, et de nous envoyer cette recette par l'express de l'hiver.

Quant aux lettres du printemps, vous feriez mieux de me les adresser à l'Île à la Crosse. Cet hiver vous pouvez les adresser à la Rivière Rouge.

J'aimerais beaucoup aussi à avoir des médailles de Saint Jean-Baptiste et une couple de *tablettes*, espèce de petits cahiers que l'on porte dans la poche pour prendre des notes, les meilleurs sont ceux faits de *ivory paper*, et 1 crayon, *metallic pencils*.

Il faudrait, pour ces derniers articles, profiter de l'occasion des canots.

Je vous fais ces demandes avec confiance espérant qu'elles ne vous gêneront pas.

Présentez, s'il vous plait, mes respects les plus affectueux à mon cher oncle, je pense souvent à lui, et conserve de lui un souvenir aussi vif que reconnaissant. J'aime aussi beaucoup ce cher Louis, pauvre petit frère, quand me sera-t-il donné de le revoir ! Exprimez-lui, du moins, l'attachement que je lui porte et tous ensemble écrivez-moi de bien longues lettres. Ne craignez pas la longueur des détails.

Je n'oublie pas non plus mes autres parents et amis ; rappelez-moi, s'il vous plait, à leur bon souvenir et recommandez-moi à leurs prières. M. Pépin ne doute pas, j'espère, de mon attachement respectueux.

Adieu, bonne maman, adieu ; je ne fermerai cette lettre que quand je rencontrerai l'occasion ; s'il y a quelque chose de curieux, je vous le dirai.

Je n'ai pas besoin de vous demander de penser à moi, ma seule crainte est que vous n'y pensiez que trop. De mon côté, bonne

maman, je ne vous oublie point, je pense à vous tous les jours et suis heureux de pouvoir me dire

Votre fils bien tendrement affectionné,

ALEXANDRE.

25 juillet.—Les berges de l'Île à la Crosse que nous attendons depuis huit jours viennent d'arriver, en sorte que nous sommes à la veille de partir. La maladie a retardé ces berges. Tous les gens de la brigade, à l'exception de deux, ont été malades; tous sont maintenant rétablis, à l'exception d'un.

La maladie est affreuse, ici, ces gens n'ont encore eu que la rougeole, mais il est beaucoup à craindre qu'ils ne soient attaqués de la dysenterie qui est beaucoup plus dangereuse.

Je crois vous avoir parlé de cette maladie dans ma lettre de la Rivière Rouge.

A notre départ, il y avait plus de quatre-vingt personnes mortes sur la Rivière Assiniboine. Un canot arrivé hier de la Rivière Rouge annonce que ces pauvres gens sont maintenant en proie à la maladie. Il paraît pourtant que ceux qui restent près de l'église en souffrent moins; cette maladie paraît respecter les canadiens. Pourtant, mon cher compagnon, M. Laffèche, en a été pris ces jours passés, il été malade pendant trois jours. mais il est bien depuis hier; heureusement nous connaissons le traitement convenable et nous avons tout ce qui est nécessaire pour l'appliquer.

Quant à moi, je ne me suis jamais mieux porté.

Nous sommes tous les deux prêts à partir et bien aise de le faire. Seulement nous vous prions de nous obtenir du Bon Dieu la facilité d'apprendre le montagnais. On aura abondamment à l'Île à la Crosse tout ce qui est nécessaire à la vie, et nous apportons avec nous le peu que nous n'y trouvons pas.

Il est décidé qu'il doit venir cet automne trois cents soldats qui viennent établir un poste militaire à la Rivière Rouge. Ce sera.

je l'espère, un grand avantage pour cette place ; les habitants auront par là le moyen de vendre leurs produits, seule chose qui manque à la Rivière Rouge.

Le gouverneur ne retournera pas en Canada cet automne, il reste pour installer les troupes. Il y aura néanmoins d'autres canots et j'espère que vous recevrez ce que je vous envoie.

Nous serons à l'Île à la Crosse quand vous recevrez ces lettres et j'espère que dès ce moment vous commencerez, avec mon oncle, force neuvaines, pour nous obtenir un peu de succès dans la langue montagnaise. C'est pour nous la chose la plus importante.

Adieu, bonne et tendre mère, ne soyez pas inquiète de moi ; seulement priez beaucoup.

Mes respects, saluts, amitiés à tous ceux qui veulent bien penser à moi, et surtout à ceux que vous savez m'être les plus chers. J'attendrai des lettres de vous toutes les fois que la chose sera possible ; de mon côté, je vous enverrai de bien longs détails sur tout ce qui m'arrivera.

N'oubliez pas, dans vos lettres, les longs détails, j'en aurai encore plus besoin, parce que je n'aurai point connaissance de ce qui sera écrit de la Rivière Rouge.

Adieu.

Tout à vous pour la vie,
Votre fils le plus affectionné,

ALEXANDRE.

Les Livres de Lecture dans les Ecoles.

En voilà une question qui n'est pas réglée et qui ne le sera que le jour où l'on autorisera des livres catholiques pour la lecture, l'histoire et la géographie.

Rien ne prouve mieux la situation fautive où nous sommes que les difficultés soulevées de toute part au sujet des livres à employer dans les écoles.

Chaque semaine, un cas de conscience arrive à l'archevêché. Une direction a pourtant déjà été donnée.

Avant de rappeler la déclaration formelle de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, dans sa circulaire No. 14, du 19 mars 1900, nous ferons quelques observations.

D'abord, s'il y a des enfants protestants, dans une école où la majorité est catholique, on agira sagement en faisant acheter à ces enfants protestants les livres de lecture des écoles publiques.

En second lieu, la grammaire de West et l'arithmétique de Kirkland & Scott doivent se trouver dans chaque école.

Quant aux *livres bilingues*, ils sont tolérés, si l'on a soin de conserver, en même temps, les livres de lecture de Montpetit.

La grammaire des Frères est celle qui doit être adoptée partout.

Les livres d'histoire et de géographie catholiques peuvent seuls nous donner satisfaction. Nous ne voyons pas comment la bible illustrée ou l'Écriture Sainte et le Psautier peuvent être défendus puisqu'il est permis, de par la loi, de lire certains passages de la Bible.

Enfin nous croyons opportun aussi de faire observer que M. l'inspecteur des écoles bilingues, M. Roger Goulet, est dans une situation très délicate et qu'il pourrait nous forcer à fermer toutes les écoles et les couvents de nos paroisses catholiques, s'il urgeait l'application de la loi.

Il faut donc l'aider dans sa mission difficile et lui faire voir ce qui est conforme à la loi et ne pas lui faire des questions indiscretes sur les livres et l'instruction religieuse.

Nous sommes heureux de profiter de cette circonstance pour lui rendre le témoignage qu'il a été d'une bonne volonté à toute épreuve, d'une grande prudence, et d'une courtoisie de gentilhomme.

Voici les paroles de S. G. Mgr l'Archevêque, le 19 mars 1900:

"Nous n'avons rien sacrifié. Ainsi, nous n'avons jamais voulu accepter de *livres neutres* ou les livres des écoles publiques pour la lecture et l'histoire, et nous avons constamment recommandé à nos

maîtres et maîtresses de garder nos livres catholiques de lecture et d'histoire en anglais et en français. Si, dans certains endroits, on a introduit les 'Victorian Readers,' c'est assurément contre notre direction et notre volonté formelles. La raison de ce refus est évidente puisque le Souverain Pontife, dans sa mémorable encyclique *Affari vos*, dit formellement, après avoir parlé de l'enseignement religieux dans l'école : 'De là la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques.' p. 14.

"Or, nous possédons, de par la constitution du pays, le droit d'avoir des livres catholiques dans nos écoles, et depuis trente ans nous usons de ce droit si important. Rien d'étonnant que nous le maintenions. Au reste, nous avons reçu, à ce sujet, la pleine approbation du Souverain Pontife dans deux communications successives qui nous ont été adressées en divers temps."

La Formule de Serment.

Encore une question non réglée.

La formule est modifiée, et elle est moins gênante puisqu'elle va à dire *qu'il y a eu* ou *qu'il n'y a pas eu d'exercices religieux* et *d'instruction religieuse à trois heures et demie au lieu de dire avant trois heures et demie.*

La modification consiste à faire porter le serment sur ce qui *s'est fait* ou *ne s'est pas fait* au moment où l'horloge marque trois heures et demie.

Il n'est pas question *du reste de la classe* ou des heures de classe.

Sans doute que pour *le reste de la classe* ou des heures de classe, la loi défend *tout ce qui est confessionnel* (sectarian [sic]), mais on ne fait plus serment, comme avant, de n'avoir pas violé la loi, et on peut, en conséquence, la violer et signer la *formule* actuelle sans être parjure !

Qualifications des Electeurs pour les Fins Municipales, Provinciales et Federales.

MOYENS A PRENDRE POUR FAIRE ENREGISTRER SON
NOM SUR LES LISTES.

On nous demande souvent des renseignements sur la qualification requise pour être inscrit sur les diverses listes électorales de cette province et les moyens à prendre pour faire ajouter son nom quand il est omis.

Ce point touche de très près l'influence de notre population et nous avons trop à cœur qu'elle se fasse sentir lorsque l'occasion s'en présente pour ne rien négliger à ce sujet.

Nous allons indiquer brièvement la substance des lois qui se rapportent à la qualification électorale.

ELECTEURS MUNICIPAUX.

A tous les ans les listes électorales sont préparées par les greffiers municipaux. Ces listes sont affichées dans leurs bureaux et les électeurs qui ont quelques plaintes à porter doivent le faire dans les 30 jours qui suivent, en produisant un écrit au greffier à cet effet.

Dans semblable cas leurs plaintes sont décidées par le juge à un terme de la cour, dont ils doivent recevoir avis.

Le greffier se base exclusivement sur le rôle d'évaluation pour préparer la liste municipale. Il ne peut aller au-delà. C'est son unique guide. Dans le cas d'appel devant le juge, ce dernier n'est pas tenu de s'en rapporter exclusivement au rôle d'évaluation. La loi lui permet d'ajouter des noms même s'ils ne se trouvent pas sur le rôle d'évaluation.

Pour être électeur municipal, il faut être sujet britannique âgé de 21 ans, et de plus :

- 1.—Etre propriétaire d'un immeuble valant \$100.00, ou
- 2.—Etre locataire ou occupant d'un immeuble valant \$200.00, ou

3.—Etre fils de propriétaire ayant un immeuble d'une valeur suffisante pour qualifier le père et le ou les fils, à raison de \$100.00 par tête.

Le locataire ou occupant doit avoir résidé dans la municipalité au moins un mois avant la date de la cour où les plaintes sont entendues.

Les fils de propriétaires doivent avoir résidé pendant un an avec leurs parents. Une absence temporaire n'excédant pas 4 mois ne les déqualifie pas.

ROLE D'ÉVALUATION.

Le rôle d'évaluation est préparé à tous les ans durant l'hiver. Il importe de donner à l'évaluateur tous les renseignements voulus, afin que chaque électeur ayant droit d'être sur la liste, puisse être inscrit, sans qu'il soit obligé de porter une plainte.

Si les contribuables étaient bien attentifs à ne point négliger ce point, les listes municipales seraient toujours bien faites.

Les immeubles sont prises d'après leur valeur à l'état de prairie. On ne prend nullement en considération la plus value donnée au terrain par les bâtisses, ou la culture.

Après que l'évaluateur a remis son rôle au greffier, ce dernier avertit les contribuables de la tenue de la cour de révision pour entendre les plaintes portées contre le rôle. Les contribuables qui désirent se plaindre du rôle et le faire modifier doivent présenter leurs plaintes au greffier au moins 10 jours avant celui fixé par la cour de révision.

La cour de révision se compose des membres du conseil siégeant *ad hoc*. Il y a appel de la décision de cette cour devant le juge de comté.

ELECTEURS POUR LES FINS SCOLAIRES.

Les électeurs qualifiés à voter pour les élections des commissaires d'école sont les contribuables dont les noms apparaissent sur le dernier rôle d'évaluation révisé, comme propriétaires, locataires ou occupant d'immeubles situés dans l'arrondissement scolaire, pour lequel l'élection a lieu.

ELECTEURS POUR LES ELECTIONS PROVINCIALES.

La qualification requise pour être porté sur la liste des électeurs provinciaux consiste à :

- 1.—Avoir 21 ans.
- 2.—Etre sujet britannique.
- 3.—Avoir résidé dans Manitoba pendant un an et être demeuré trois mois dans la division électorale pour laquelle on veut être enrégistré.

Au cas où un électeur n'a pas été résident trois mois dans la division où il se trouve au moment où la liste est préparée, il a le droit d'être enrégistré dans aucune division où il a demeuré trois mois pendant le cours de l'année qui précède.

Toute personne qui désire être portée sur la liste des électeurs pour les élections provinciales doit se présenter personnellement devant le greffier d'enregistrement de son arrondissement dans les délais mentionnés dans un avis affiché à cet effet et prêter serment qu'elle possède la qualification voulue.

Dans le cas de maladie, absence temporaire ou autre chose légitime, une autre personne peut la représenter et faire inscrire son nom.

Les personnes qui désirent en appeler de la décision du greffier d'enregistrement ou qui ont négligé de faire entrer leurs noms par le greffier, peuvent néanmoins se présenter devant la cour de révision sans donner d'avis au préalable. Pour faire retrancher un nom déjà entré sur la liste il faut donner à l'officier chargé de présider la cour de révision un avis de 5 jours au préalable.

LISTES FEDERALES.

Les listes provinciales servent également pour les élections fédérales. Le Parlement Fédéral laisse à chaque province le soin de déterminer la qualification des électeurs pour les élections fédérales.